

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Les Restaurants du Cœur – Les Ateliers du Cœur des Côtes d'Armor (22), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Note 5.b.7 qui expose le traitement comptable retenu en ce qui concerne le travail des bénévoles et les dons reçus en marchandises.

- Note 5.b.11 qui décrit les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 5.b.11 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

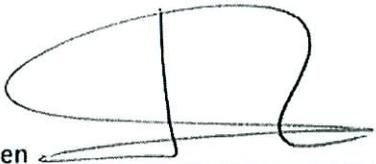
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rennes, le 14 septembre 2012

**LE COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

MAZARS


Arnaud Le Néen

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

I. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	EXERCICE CLOS LE 30/04/2012			EXERCICE CLOS LE 30/04/2011
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Autres Immobilisations incorporelles				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions	4 388.80	-4 388.80		
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	204 646.76	-195 008.54	9 638.22	12 239.00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	209 035.56	-199 397.34	9 638.22	12 239.00
<u>Immobilisations financières</u>				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières (Dépôt, Participation)	215.00		215.00	215.00
Sous-total – Immobilisations financières	215.00		215.00	215.00
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	209 250.56	-199 397.34	9 853.22	12 454.00
<u>Stocks et en-cours</u>				
Stocks	16 014.16	-5 000.00	11 014.16	12 101.99
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Sous-total – Stocks et en-cours	16 014.16	-5 000.00	11 014.16	12 101.99
<u>Créances</u>				
Créances clients (dont locataires)	5 581.73		5 581.73	4 964.70
Avances et acomptes versés sur salaires				
Subventions d'état à recevoir				
Autres créances	4 174.00		4 174.00	287.28
Frais de déplacement, à rembourser par le National (451500)	387.10		387.10	393.00
Produits à recevoir (dont subventions.à recevoir du National)	161 153.16		161 153.16	137 326.13
Valeurs mobilières de placement				
Comptes sur livret	50 551.99		50 551.99	15 206.54
Banques	15 889.82		15 889.82	34 197.03
Caisses	288.10		288.10	719.57
Sous-total - créances	238 025.90		238 025.90	193 094.25
<u>Charges à répartir s/plusieurs exercices</u>				
Charges constatées d'avances	1 589.84		1 589.84	1 919.58
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	255 629.90	-5 000.00	250 629.90	207 115.82
TOTAL GENERAL	464 880.46	-204 397.34	260 483.12	219 569.82

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-
INSERTION (AD22I)**

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	EXERCICE CLOS LE 30/04/2012	EXERCICE CLOS LE 30/04/2011
<u>Fonds propres</u>		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	5 743.50	5 743.50
Réserves		
Report à nouveau	70 577.32	41 601.18
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	37 774.68	28 976.14
Subventions d'investissement	13 857.99	13 857.99
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	127 953.49	90 178.81
<u>Provisions</u>		
Provisions réglementées		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL II – PROVISIONS		
<u>Fonds dédiés</u>		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL III – FONDS DEDIES		
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)	228.67	228.67
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)	24 391.84	24 391.84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 246.85	12 868.08
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)		
Dettes fiscales et sociales	78 332.94	75 198.95
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	534.99	283.34
<u>Sous-total des dettes</u>	115 735.29	112 970.88
<u>Produits constatés d'avance</u>	16 794.34	16 420.13
TOTAL IV – DETTES	132 529.63	129 391.01
TOTAL GENERAL	260 483.12	219 569.82

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

3. COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

COMPTES DE RESULTAT - CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/04/2012	EXERCICE CLOS LE 30/04/2011
Achat de denrées alimentaires		
Achat de denrées (y compris frais et accessoires)	155.48	
Variation de stock de denrées	-18.17	-19.63
Denrées fournies par l'Union Européenne (Y compris Beurre collectivité)		
Sous-total – Achat de marchandises	137.31	-19.63
Autres Achats et charges externes		
Achat de matières et autres approvisionnements	41 346.30	38 293.75
Autres achats non stockés	29 083.71	27 634.94
Charges externes	52 047.30	54 508.93
Sous-total – Autres achats et charges externes	122 477.31	120 437.62
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	37 201.50	37 501.35
Autres	630.00	575.00
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	37 831.50	38 076.35
Charges de personnel		
Rémunération brute des salariés sous contrats Associations	333 596.61	362 733.70
Rémunération brute des salariés sous contrats aidés	384 591.85	368 424.39
Congés payés	1 077.65	1 296.86
Indemnités et avantages divers	3 170.15	1 932.55
Charges sociales des salariés sous contrats Association	139 352.25	144 968.42
Charges sociales des salariés sous contrats aidés	50 922.34	44 793.38
Charges sociales sur congés payés	531.12	738.00
Autres charges de personnel	12 857.59	10 119.99
Sous-total – Charges de personnel	926 099.56	935 007.29
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 539.20	16 390.88
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	5 000.00	5 000.00
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	11 539.20	21 390.88
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	6 368.68	6 162.58
Sous-total – Autres charges	6 368.68	6 162.58
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Sous-total – Engagements		
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	1 104 453.56	1 121 055.09
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	19.37	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – CHARGES FINANCIERES	19.37	
Sur opérations de gestion		13.69
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		687.95
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES		701.64
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	1 104 472.93	1 121 756.73
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE	37 774.68	28 976.14
TOTAL GENERAL	1 142 247.61	1 150 732.87
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges :		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
Total		
<small>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</small>		

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

4. COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT - PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/04/2012	EXERCICE CLOS LE 30/04/2011
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises	96 390.90	100 882.50
Variation de stocks (en cours et produits finis)	-1 106.00	-2 690.20
Ventes de travaux et études		
Prestations de services , produits des activités annexes et de gestion	20 191.39	23 954.75
Sous-total – Chiffre d'affaires	115 476.29	122 147.05
Sous-total – Production immobilisée		
Subventions reçues de l'ASP sur contrats aidés	398 987.33	347 191.73
Subventions reçues de l'ASP sur remboursement de formations		
Autres subventions sur rémunération		32 552.37
Sous-total I - 1 – Subventions sur rémunérations et formations	398 987.33	379 744.10
Subventions reçues de l'Etat	81 736.00	84 965.77
Subventions reçues de la région		
Subventions reçues du département	227 250.00	222 975.00
Subventions reçues des municipalités et des communautés urbaines et autres organismes	6 500.00	6 500.00
Sous-total I - 2 – Subventions des organismes publics	315 486.00	314 440.77
Allocations logement temporaire (A L T)		
Allocations personnalisées au logement (A P L) (A L)		
Subventions Fonds Solidarité Logement (F S L)		
Subventions Fonds Social (F S)		
Sous-total I - 3 – Subventions liées au logement		
Contributions reçues du NATIONAL	266 996.90	275 351.00
Subventions reçues sur opération vacances (y compris ANCV)	1 300.00	2 458.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres Subventions		
Sous-total I - 4 – Subventions diverses	268 296.90	277 809.00
Sous-total – Subventions d'exploitation	982 770.23	971 993.87
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges	33 209.90	37 994.56
Cotisations	552.00	444.00
Collectes - Dons		
Dons avec reçus	526.64	547.60
Dons sans reçus	6 103.10	17 430.00
Sous-total – Collectes et Dons	6 629.74	17 977.60
Autres produits de la générosité du public		
Produits des manifestations		
Sous-total – Autres produits de la générosité du public		
Autres produits		
Produits divers de gestion		
Sous-total – Autres produits		
Report des ressources non utilisées sur des exercices antérieurs		
Sous-total – Reports		
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	1 138 638.16	1 150 557.08
Intérêts perçus sur livrets	345.45	121.13
Gain net sur cession de valeur mobilière		
Autres produits financiers		
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS	345.45	121.13
Produits exceptionnels sur opération de gestion et de capital	3 264.00	54.66
Quote- Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		
Sous-total des produits exceptionnels	3 264.00	54.66
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
Sous-total – Reprises sur provisions		
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 264.00	54.66
TOTAL PRODUITS (I + II + III)	1 142 247.61	1 150 732.87
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	1 142 247.61	1 150 732.87
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits :		
Dons en nature		
Bénévolat		
Total		
Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)		

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Départ d'un salarié dans le cadre de la procédure de rupture conventionnelle en février 2012.

Décision du Conseil d'Administration d'abandonner le parrainage du GEM dans un délai d'un an au profit de la mutualité française (négociations en cours).

Mai 2012 : Accord de l'agglomération Briochine pour engager la construction de locaux neufs sur la zone des « Plaines Villes » pour une mise à disposition aux Ateliers du Cœur à fin 2015. (Loyer/mensuel prévisionnel estimé à 5500€).

Engagement de l'Association pour mettre en place les accords étendus de la convention collective « SYNESI » applicables à notre association au 1er janvier 2013.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

b. Règles et Méthodes Comptables

1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment le règlement n° 99-01, adopté le 16 février 1999 par le Comité de réglementation comptable (CRC), relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations, et les règlements CRC suivants :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En outre, il est fait application pour l'établissement de ces comptes des recommandations en matière d'information financière du Comité de la Charte dont est membre l'Association Nationale des Restaurants du Cœur à laquelle nous sommes liés par un contrat d'agrément formalisé.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les constructions, bâtiments, les travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants, sont amortis selon le mode linéaire sur 20 ans.

Les Algéco, Mobilhome, les agencements complets de locaux et les ravalements sont amortis selon le mode linéaire sur 10 ans.

Les frigos, chambres froides, Transpalettes, matériels de levage, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel), le matériel de transport et le mobilier de bureau et téléphonique sont amortis selon le mode linéaire sur 5 ans.

Les travaux de peinture, de moquette, la menuiserie (placard, meuble), l'électro-ménager et le matériel informatique sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans.

Tout le matériel d'occasion est amorti selon le mode linéaire sur une période de 1 à 5 ans.

La literie est amortie selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire du portefeuille est calculée selon la méthode « FIFO ». Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Subventions

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis

Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fond dédié.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention reçue ou attribuée.

7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association n'a pas opté pour leur inscription en comptabilité.

Ainsi :

Le travail bénévole ne peut être valorisé en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque personne.

Les dons reçus en marchandises ne peuvent faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

9. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2011/2012 s'élèvent à 4 682.34 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'association nationale des restaurants du cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

« En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent à ce titre ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent à ce titre ni rémunération, ni avantage en nature. »

11. Compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Le compte d'emploi annuel des ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat. Le total des débits et crédits du compte d'emploi annuel des ressources est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des campagnes antérieures.

Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges directes (c'est à dire les frais que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale) seront considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

Considérées comme des coûts de structure, les charges indirectes sont affectées aux frais de fonctionnement.

Les charges directes communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition.

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont: les dons et les produits des manifestations de l'association départementale.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'association départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Générosité du public libre
- Subventions extérieures libres
- Subventions de l'AN

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'association départementale ont un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat sera imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public au cours des campagnes antérieures

Les comptes combinés montrent que le montant des fonds issus de la générosité du public étant inférieur à celui des missions sociales après imputation des subventions affectées, il a été considéré que les réserves ne comprennent pas de fonds issus de la collecte publique.

En conséquence les ressources issues de la générosité du public n'ont financé que des dépenses opérationnelles des missions sociales.

Il n'y a pas de dons collectés au cours des campagnes antérieures non utilisés ni d'investissements financés par la générosité du public.

Par exception, pour les Associations Départementales possédant un stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, celui-ci sera imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction du stock à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant des dons issus de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il reste un stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, il sera utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

6. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations	Valeur brute au 30/04/2011	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2012
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)	4 388.80				4 388.80
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	97 355.36	2 127.68			99 483.04
Matériel de transport (transpalettes...)	67 395.03		2 477.68		64 917.35
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	7 569.80				7 569.80
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique					
Matériel de jardins et cheptel	3 403.01				3 403.01
Matériel ateliers et cuisine	27 962.82	1 810.74	500.00		29 273.56
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	208 074.82	3 938.42	2 977.68		209 035.56
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations	15.00				15.00
Dépôts et cautionnements versés	200.00				200.00
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	215.00				215.00
Total	208 289.82	3 938.42	2 977.68		209 250.56

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations	Valeur brute au 30/04/2011	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2012
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)	4 388.80				4 388.80
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	89 310.41	3 708.48			93 018.89
Amortis./matériel de transport (transpalettes...)	67 196.90	198.13	2 477.68		64 917.35
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	6 523.25	628.97			7 152.22
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique					
Amortis / matériel de jardins et cheptel	2 892.73	346.77			3 239.50
Amortis/ matériel ateliers et cuisine	25 523.73	1 656.85	500.00		26 680.58
Immobilisations corporelles	195 835.82	6 539.20	2 977.68		199 397.34
Total	195 835.82	6 539.20	2 977.68		199 397.34

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-
INSERTION (AD22I)**

7. CREANCES

Créances	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	200.00			200.00
Créances Diverses	15.00			15.00
Total	215.00			215.00
<i>Créances de l'actif circulant</i>				
Créances clients (dont locataires)	5 581.73	5 581.73		
Autres créances	161 540.26	161 540.26		
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (crédit)	4 174.00	4 174.00		
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat, Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat, Subventions et produits à recevoir				
Total	171 295.99	171 295.99		
<i>Charges constatées d'avance</i>				
Locations	217.62	217.62		
Maintenance	162.06	162.06		
Assurances				
France Télécom	546.38	546.38		
EDF - GDF				
Emprunts et Intérêts sur emprunts				
Autres Charges	663.78	663.78		
Total	1 589.84	1 589.84		
Total	173 100.83	172 885.83		215.00

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-
INSERTION (AD22I)**

8. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

Tableau des provisions et réserves				
Nature des provisions et des réserves	Provisions au 30/04/2011	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2012
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Provisions réglementées				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- incorporelles				
- corporelles				
- financières				
Sur comptes clients				
Stock	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Autres créances				
Total (2)	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

9. FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

a. Fonds propres

Fonds propres	Montants au 30/04/2011	Augmentation	Diminution	Montants au 30/04/2012
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 743.50			5 743.50
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Subventions d'investissement	13 857.99			13 857.99
Fonds statutaire				
Fonds de prévoyance alimentaire				
Fonds d'insertion logement				
Fonds pour hébergement				
Réserves				
Report à nouveau	41 601.18	28 976.14		70 577.32
Résultat comptable de l'exercice	28 976.14	37 774.68	28 976.14	37 774.68
Total	90 178.81	66 750.82	28 976.14	127 953.49

b. Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine	Fonds à engager 30/04/2011	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2012
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur legs et donations affectés				
Total				

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

10. DETTES & RESULTATS ANALYTIQUES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	228.67			228.67
Fournisseurs et comptes rattachés	12 246.85	12 246.85		
Personnel et comptes rattachés	18 887.39	18 887.39		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 152.24	53 152.24		
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Autres impôts et taxes	6 293.31	6 293.31		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	24 926.83	24 926.83		
Produits perçus d'avance	16 794.34	16 794.34		
Total	132 529.63	132 300.96		228.67

b. Tableau de ventilation du CA et résultat analytique de l'exercice

Différentes activités	C.A. I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution alimentaire, Relais, Micro-Crédit		276.64	15 429.18	15 705.82	15 705.82	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir						
Illettrisme						
Accompagnement et retour à l'emploi	113 389.24	6 353.10	730 669.11	850 411.45	850 411.45	
Accompagnement aide alimentaire						
Frais de fonctionnement	2 087.05		274 043.29	276 130.34	238 355.66	37 774.68
Gens de la rue et lieux de vie						
Formation						
Total	115 476.29	6 629.74	1 020 141.58	1 142 247.61	1 104 472.93	37 774.68

c. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Tel que décrit dans les règles et méthodes comptables, le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR- INSERTION (AD22I)

II. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

a. Crédit Bail

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total				

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

Tableau des engagements de crédit-bail

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobilier, matér.bureau & informatique						
Autres						
Total						

b. Autres informations

Effectifs salariés et bénévoles

	Nombre de contrats aidés	Nombre total de CDD & CDI	Nombre de bénévoles
Association Départementale	34	13	16

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

12. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC
(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)

A0 30/04/2012

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	861 117.27	6 629.74	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	6 629.74	6 629.74	T2
Distribution alimentaire et relais Logement et hébergement d'urgence gens de la rue	15 705.82	276.64		1.1 Dons et legs Dons manuels non affectés	653.10	653.10	
Culturel, loisirs et illettrisme				Dons manuels affectés	5 976.64	5 976.64	
Accompagnement retour à l'emploi	845 411.45	6 353.10		Legs et autres libéralités non affectés - Compte de résultat			
Aides diverses				Legs et autres libéralités affectés			
Formation des bénévoles				1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
				Manifestations			
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	2- Autres fonds privés			
Frais appel à la générosité du public				3- Subventions	982 770.23		
				Union européenne			
3- Frais activité Enfoirés				Etat français	81 736.00		
				Collectivités territoriales	233 750.00		
4- Frais de fonctionnement	238 355.66		ST3	Autres	667 284.23		
				4- Autres produits	147 847.64		
				Produits de l'activité "enfoirés"			
				Autres produits	147 847.64		
		6 629.74	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EMBL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	1 099 472.93			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 137 247.61		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000.00			II- REPRISES DE PROVISIONS	5 000.00		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX ANTERIEURS			
				IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS DE LA GP.			T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	37 774.68			IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	1 142 247.61			TOTAL GENERAL	1 142 247.61	6 629.74	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCÉE PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCÉES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LA GP		6 629.74	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LA GP		6 629.74	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales							
Frais de recherche de fonds				Bénévolat			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Dons en nature			
Total				Total			

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

13. ANNEXES

30/04/2012

Denrées alimentaires (en tonnage)

Produits divers, hygiène, entretien (en tonnage)

Effectifs moyens de la période

	30/04/2012	30/04/2011
	16	14

Nombre de donateurs (hors abandons de frais)

Nombre de bénévoles ayant abandonné leurs frais

	30/04/2012	30/04/2011
	16	12
	1	2

	30/04/2012	30/04/2011
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	9 638.22	12 239.00
Immobilisations financières	215.00	215.00
Stocks	11 014.16	12 101.99
Valeurs mobilières de placement (*) (*) hors plus / moins values latentes non comptabilisées s'élevant à :		

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisées

CHARGES	EMPLOIS
1 104 472.93	1 104 472.93

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
1 142 247.61	1 142 247.61

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme

Le président de l'association

Le trésorier de l'association

Le commissaire aux comptes de l'association